



Bureau de la planification de l'urbanisme et ADS

Affaire suivie par : Christelle VETILLARD
Chargée d'études en planification de l'urbanisme
Tél : 05 58 51 32 55
Mél : ddtm-sar@landes.gouv.fr

Mont-de-Marsan, le **05 JUN 2025**

Monsieur le maire,

Par courrier du 21 mai 2025, vous nous avez transmis les documents pour avis concernant la procédure de modification simplifiée n°2 de votre plan local de l'urbanisme.

Cette procédure qui porte sur le reclassement en zone UE, la réduction du coefficient de pleine terre (CPT) et le déplacement de 10 mètres d'une bande de défense incendie ne suscite aucune observation de ma part.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale



Nadine CHEVASSUS

Monsieur Jean-Richard Saint-Jours
Maire
40, chemin de la Mairie
40200 AUREILHAN

MAIRIE



SAINTE-EULALIE-EN-BORN
LANDES

Le 16 juin 2025



Monsieur le Maire

À

Monsieur le Maire
Mairie
40 chemin de la Mairie
40200 AUREILHAN

Objet : modification simplifiée n°2 du PLU d'Aureilhan

Monsieur le Maire,

J'accuse bonne réception de votre courrier en date du 19 mai dernier par lequel vous m'informez de votre projet de modification du PLU de votre commune.

Par le présent je vous informe n'avoir aucune observation à formuler.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire

Bernard COMET





Monsieur le Maire
COMMUNE D'AUREILHAN
40, chemin de la Mairie
40200 Aureilhan

Mont de Marsan, le 06 juin 2025

Réf : AMEN/KD/2025-24

Objet : Avis modification
simplifiée n°2 du PLU d'Aureilhan

Dossier suivi par :
Katia DUPOUY

Tél : 05 58 85 44 18
Tél : 06 58 54 59 10
territoires@landes.chambagri.fr

Siège Social

Cité Galliane - BP 279
40005 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. : 05 58 85 45 45
Fax : 05 58 85 45 46
accueil@landes.chambagri.fr

Antenne Hagetmau

Pôle d'Activités St Girons
55 rue du Général Gilliot
40700 HAGETMAU
Tél. : 05 58 79 77 70
Fax : 05 58 79 77 71

Antenne Yzosse

Maison du Paysan
1030 Route de Montfort
40180 YZOSSE
Tél. : 05 58 90 72 10
Fax : 05 58 90 72 11

Espace Tourisme Vert

137 avenue Foch - BP 279
40005 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. : 05 58 85 44 44
Fax : 05 58 85 44 45

Monsieur le Maire,

Vous nous avez soumis, pour avis, le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Aureilhan, arrêté en date du 13 mai 2025.

Après analyse approfondie du dossier transmis, nous vous formulons les observations suivantes.

Nous saluons la volonté de la commune d'Aureilhan d'apporter des ajustements mineurs à son Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de mieux répondre aux impératifs du développement territorial. Ces modifications, qui concernent le zonage, le règlement d'urbanisme et l'Oriëntation d'Aménagement et de Programmation (OAP), témoignent d'une approche réfléchie visant à concilier développement économique, préservation des espaces naturels et amélioration du cadre de vie.

Dans cette optique, la commune prévoit notamment :

- La création d'un secteur UE1, à vocation économique, destiné à la restructuration d'une activité commerciale, accompagnée de l'adaptation du règlement d'urbanisme ;
- La suppression, sur le plan de zonage et dans l'OAP, du principe de création d'une bande de défense incendie devenue caduque.

Ces évolutions, bien que limitées, s'inscrivent dans une logique de cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), garantissant ainsi la pérennité des orientations fixées tout en accompagnant les transformations nécessaires à l'essor du territoire communal.

Après analyse du dossier et examen des éléments exposés, la Chambre d'agriculture des Landes émet un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU d'Aureilhan.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.



Marie-Hélène Cazaubon
Présidente